

Séance du mercredi 27 mars 2019

20 heures 30

~~~~~

## PROCÈS VERBAL

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-sept mars à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Villars les Bois légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire des séances sous la présidence de Monsieur Fabrice BARUSSEAU, maire d'après les convocations faites le 19 mars deux mil dix-neuf.

~~~~~

La séance a été publique

~~~~~

**Présents** : Mesdames Emilie COUILLEAUD-TROCHUT, Karine COMBEAU, Nathalie KERMARREC, Liane GAUCHER, Messieurs Fabrice BARUSSEAU, Laurent ANDRÉ, Francis VION, Bruno BONNEAU et Miguel TAUNAY.

**Absents** : Monsieur Jean-Marie BEGEY (pouvoir à Fabrice BARUSSEAU) et Madame Jeannine GROMADA.

La secrétaire de la séance a été Madame Liane GAUCHER.

=====

=== **Ordre du jour** ===

=====

- 1- Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 février 2019**
- 2- Approbation du compte de gestion 2018**
- 3- Approbation du compte administratif 2018**
- 4- Affectation du résultat 2018**
- 5- Vote des taux des taxes directes locales**
- 6- Vote du budget primitif 2019**
- 7- Convention « CertiNergy »**
- 8- Questions diverses**

=====

### **1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 février 2019**

La lecture du procès-verbal de la précédente séance du conseil municipal en date du 20 février 2019 n'ayant donné lieu à aucune remarque, il est adopté à l'unanimité des membres présents.

### **2) Approbation du compte de gestion 2018**

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2018, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations ont été régulièrement effectuées,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018 ;  
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **3) Approbation du compte administratif 2018**

Conformément à la législation, le Maire, Monsieur Fabrice BARUSSEAU ne prend pas part à cette délibération. C'est Monsieur Laurent ANDRE, adjoint au maire qui préside la séance pour cette question.

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif 2018 dressé par Monsieur Fabrice BARUSSEAU, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| Libellés                    | Fonctionnement    |                   | Investissement   |                   |
|-----------------------------|-------------------|-------------------|------------------|-------------------|
|                             | Dépens./Déficit   | Recet./Excéd.     | Dépens./Déficit  | Recet./Excéd.     |
| Résultats reportés          |                   | 63 733,38         | -41 667,28       |                   |
| Opérations de l'exercice    | 197 396,91        | 218 784,54        | 140 083,52       | 144 240,01        |
| <b>TOTAUX</b>               | <b>197 396,91</b> | <b>282 517,92</b> | <b>98 416,24</b> | <b>144 240,01</b> |
| Résultats exercice 2018     | 21 387,63         | 0,00              | 0,00             | 4 156,49          |
| Restes à réaliser           | 0,00              | 0,00              | 0,00             | 38 547,00         |
| <b>TOTAUX CUMULES</b>       | <b>197 396,91</b> | <b>282 517,92</b> | <b>98 416,24</b> | <b>144 240,01</b> |
| <b>RESULTATS DEFINITIFS</b> | <b>0,00</b>       | <b>63 733,38</b>  | <b>41 667,28</b> | <b>0,00</b>       |

- constate, les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### **4) Affectation du résultat 2018**

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 02 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14, après avoir approuvé, le 27 mars 2019, le Compte Administratif pour l'année 2018 qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 85 121,01€ ;

\* Constatant que ledit compte administratif fait apparaître un besoin de financement à la section d'investissement s'élevant à 37 510,79 € ;

\* Considérant l'état des restes à réaliser présente un besoin de 38 547,00 € ;

\* Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2019 ;

Décide, sur proposition de Monsieur le Maire, d'affecter au budget 2019, le résultat précédemment indiqué, comme suit :

- au financement de la section d'investissement (compte 1068) pour 76 057,79 €.
- à l'excédent de fonctionnement reporté (compte 002) pour 9 063,22 €.

### **5) Vote des taux des taxes directes locales**

Conformément aux règles applicables au vote des taux des taxes directes locales ;

Considérant le produit nécessaire à l'équilibre du budget ;

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés de voter les taux des impôts locaux de la commune pour l'exercice 2019 comme suit :

- |                                 |         |
|---------------------------------|---------|
| - Taxe d'habitation             | 11,03 % |
| - Taxe foncière sur le bâti     | 17,50 % |
| - Taxe foncière sur le non bâti | 56,41 % |

### **6) Vote du budget primitif 2019**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des membres présents et représentés, les propositions nouvelles du budget primitif pour l'exercice 2019 comme suit :

- |                              |                               |
|------------------------------|-------------------------------|
| - section d'investissement : | - section de fonctionnement : |
| * Dépenses : 168 866,01 €    | * Dépenses : 193 262,22 €     |
| * Recettes : 168 866,01 €    | * Recettes : 193 262,22 €     |

### **7) Convention « CertiNergy »**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'énergie et notamment les articles L. 221-7 et L. 221-8, qui prévoient que les Certificats d'Economie d'Energie (CEE) sont des biens meubles négociables qui peuvent être détenus, acquis ou cédés par des collectivités territoriales, des groupements de collectivités territoriales et leurs établissements publics, ainsi que l'article R. 221-5 du Code de l'énergie qui mentionne qu'une personne soumise à une obligation d'économies d'énergie en application de l'article R. 221-3 peut déléguer la totalité de son obligation d'économies d'énergie de la période à un tiers (le délégataire),

Vu la loi n°2005-781 du 13 juillet 2005, amendée par la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 fixant les orientations de la politique énergétique et créant les Certificats d'Economie d'Energie (CEE).

Vu la délibération n°2018-276 du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Saintes en date du 20 décembre 2018 approuvant la convention de partenariat avec Certinergy en faveur de la promotion de l'efficacité énergétique, Considérant que la Communauté d'Agglomération de Saintes est engagée dans une démarche Territoire à Energie Positive (TEPOS), visant à atteindre l'autonomie énergétique du territoire, en réduisant les consommations énergétiques et en recourant aux énergies renouvelables locales, et que son projet de Territoire comprend notamment l'action « réussir la transition énergétique »,

Considérant que la Commune de Villars les Bois, membre de la CDA de Saintes, a ou va réaliser des travaux de rénovation énergétique sur son patrimoine bâti qui vont générer des CEE,

Considérant que Certinergy est un des treize organismes délégataires d'obligation d'économie d'énergie agréé par le Ministère de la transition écologique le 25 juillet 2018,

Considérant que Certinergy est une entreprise spécialisée dans le secteur des CEE, qu'elle promeut l'application du dispositif réglementaire, incite l'ensemble des acteurs comme les collectivités territoriales à réduire leur consommation énergétique par la mise en œuvre de travaux d'efficacité énergétique et les accompagne dans le processus d'obtention des CEE générés par ces travaux,

Considérant que Certinergy via la convention de partenariat avec la Communauté d'Agglomération de Saintes, obtiendra pour son compte les CEE générés par les travaux financés par la Commune de Villars les Bois,

Considérant que Certinergy versera à la Commune de Villars les Bois, une prime CEE suite à la valorisation des CEE générés par ses travaux selon la formule suivante : 3,50€ HT/MWh cumac X Volume de CEE généré,

Considérant que l'opération ne générera pas de coût pour la Commune mais seulement des recettes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- signer la convention de partenariat en faveur de la promotion de l'efficacité énergétique ci-jointe avec Certinergy qui débutera au jour de sa signature par les deux parties et prendra fin au 31 décembre 2020.

- autoriser Monsieur le Maire, à signer la convention de partenariat avec Certinergy, et tous documents y afférents.

## **8) Questions diverses**

### - Concours des Villes et Villages Fleuris

Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour que la commune participe au concours des Villages Fleuris 2019.

### Réunion publique « Très Haut-Débit »

Monsieur le Maire informe que le département organise une réunion pour informer les administrés du canton de Chaniers sur l'accès internet très haut débit. Elle aura lieu le 04 avril 2019 à 19h à la salle des fêtes de Brizambourg.

### - Réunion publique

Monsieur le Maire propose d'organiser la réunion publique qui permet de faire un bilan annuel avec la population. Elle est fixée au vendredi 28 juin 2019 à 19h00 à la salle des fêtes

### - information Animation du Sentier d'interprétation

Monsieur le Maire donne la parole à Liane GAUCHER qui informe l'assemblée du pré-programme d'animation pour l'été 2019. Il est réparti sur 5 journées de mai à septembre :

- 05 mai : A la découverte des orchidées avec Jean-Claude QUERE
- 11 juin : A la découverte des arbres avec André DODIN

- 23 juillet : Cueillette de plantes pour la réalisation d'une cosmétique naturelle avec Sophie MENESSION
- 10 août : A la découverte des vieux outils du patrimoine avec Joël LAMIRAUD
- 14 septembre : marché artisanal

De plus, durant tout l'été (du 1<sup>er</sup> juillet au 14 septembre), 5 artistes exposeront leurs œuvres chez les vigneronns partenaires.

Enfin, elle informe qu'il est prévu la réédition du plan/dépliant et du livret du sentier.

- Autres observations

\* *Bruno BONNEAU* rend compte de la réunion annuelle de l'association de lutte contre la grêle. Il a été voté le renforcement des dispositifs de lutte contre ce fléau atmosphérique.

\* *Fabrice BARUSSEAU*

- signale que les travaux de restauration des sols de l'Eglise se poursuivent à un bon rythme. Le gros œuvre de la partie haute sera terminé la 1<sup>ère</sup> semaine d'avril. La réception des travaux est prévue pour la fin du mois d'avril.

- propose les dates des prochaines réunions de conseil avec des intervenants extérieurs :

\* Le centre social « Belle Rive » présentera le bilan de leur action sur le territoire du Pays Buriaud au cours du conseil du 24 avril 2019.

\* Monsieur Jean-Claude QUERE présentera aux membres du conseil l'intérêt de la conservation des orchidées à Villars les Bois le 22 mai 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question n'étant posée, la séance est levée à 22h30 et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,  
Fabrice BARUSSEAU